



# Code de Déontologie et Code Éthique des Enseignants, membres de l'UNIK

UNIK – Union Nationale et Internationale de Kinésiologie  
23 rue de Pouligny – 77320 Jouy-sur-Morin  
Association soumise à la loi 1901

Les enseignants, membres de l'UNIK – Union Nationale et Internationale de Kinésiologie s'engagent à respecter le Code de Déontologie et le Code Éthique des Kinésologues membres de l'UNIK, qu'ils exercent en tant que kinésologues ou qu'ils soient spécialisés dans une pratique (ex : Consultants en Touch For Health, Facilitateurs en One Brain, Animateurs en Brain Gym etc...).

## CODE DE DÉONTOLOGIE :

---

L'enseignant enseigne les méthodes reconnues par l'UNIK pour lesquelles il est agréé par les concepteurs nationaux, internationaux ou par leurs représentants.

Il respecte les autres enseignants ainsi que les techniques de kinésiologie qu'il n'enseigne pas.

Il fixe le prix de ses cours en bonne intelligence. Conformément à la loi, les tarifs seront indiqués sur ses documents d'information.

Il présente l'UNIK à ses élèves et leur laisse le choix d'y adhérer ou pas.

L'enseignant respecte et enseigne, avec les manuels officiels, le programme des cours pour lesquels il est habilité.

Il suit une formation continue et les recertifications demandées pour valider et renouveler son agrément.

Il informe ses stagiaires si le cours proposé n'entre pas dans la formation des kinésologues professionnels définie par l'UNIK – Union Nationale et Internationale de Kinésiologie.

Il respecte les rythmes d'apprentissage de chaque stagiaire, enseigne de façon claire et s'assure de leur bonne compréhension.

Il présente et respecte les règles de confidentialité liées au groupe.

Il peut partager son expérience professionnelle avec les stagiaires dans un but pédagogique mais veille à garantir l'anonymat des personnes concernées.

## CODE ÉTHIQUE :

---

L'enseignant s'informe des motivations et des objectifs des stagiaires en début de formation. Il s'assure que les cours proposés correspondent bien à leurs attentes.

Il donne aux stagiaires une image réaliste de l'exercice de la profession au quotidien.

Il informe les stagiaires de l'intérêt d'un travail d'évolution personnelle pendant la formation et tout au long de l'activité professionnelle.

Il encourage les stagiaires dans leur apprentissage. Il fait preuve de patience et de compréhension.

Il se tient à la disposition de ses stagiaires pour tout stress lié à la formation.

Il n'exerce aucun pouvoir sur ses stagiaires, qu'il soit moral, physique, mental, spirituel, financier ou sexuel. Il n'adopte aucune forme de supériorité.

Il laisse aux stagiaires le choix de différer ou d'interrompre la formation selon les règles fixées par le centre de formation où il intervient.

Le Code de Déontologie et le Code Éthique des enseignants de l'UNIK figurent en annexe au règlement intérieur.

En tant qu'enseignant, je m'engage à respecter le Code de Déontologie et le Code Éthique des enseignants de l'UNIK – Union Nationale et Internationale de Kinésiologie.

Nom : ..... Prénom : .....

À : ..... Le .....

Signature précédée de la mention 'lu et approuvé' :

Ce texte a été adopté à l'unanimité des présents et représentés lors l'assemblée générale constitutive complémentaire en date du 31 mars 2017.